

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2021- 59

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 22 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le 22 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Approbation d'une subvention à
l'association « Fédération
Nationale André Maginot » de
Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 octobre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 octobre 2021

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de demande de subvention en date du 28/12/2020,

CONSIDERANT que la subvention est nécessaire au bon fonctionnement de l'association,

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, explique à l'assemblée que lors de l'étude des différentes demandes de dossiers de subvention pour les associations par la 4^{ème} Commission Municipale des Affaires Culturelles au titre de l'année 2021, un tableau récapitulatif synthétique a été réalisé et constituait un outil de travail pour ladite Commission Municipale.

Toutefois, il s'avère qu'aucun projet ni montant n'étaient mentionnés sur ladite demande de l'association « Fédération Nationale André Maginot ».

En l'absence de ces éléments, la 4^{ème} Commission Municipale des Affaires Culturelles a décidé de ne pas attribuer de subvention, concluant pas de projet, pas de subvention. Mais après des recherches, il y a eu confusion par rapport au dossier de demande initiale et un manque d'informations que nous n'avons pas en notre possession.

De ce fait, Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, propose d'attribuer le montant de 500.00 € à l'association « Fédération Nationale André Maginot » au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le montant de 500.00 € à l'association « Fédération Nationale André Maginot » au titre de l'année 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 28 octobre 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT